ANNEXE 9: FACTURE D'INSTALLATION ET VERIFICATION DES EXTINCTEURS



FICHE DE PARC EXTINCTEURS

CI	LIENT	: DANK	O UK I	IMITED												•		
		т.	ma F.	4.			Adresse :			14		No él : (strée 3	!S
		1)	/pe Ex	tincteur			Date de vérification : 19/11/	19		-								
							Technicien : Dailland						-			-		
N°	E A U	P C U D R		C NO NO E	- 1		Emplacement		J H P	S P K	T U Y	P E R C	D I F	C F 2	T B 5	R E C H	M Ad 5	N A
1		6 k aut		201	9 Eurofe	u	Manoir chaufferie				Ec	han	nge	sta	nda	ard		
2			2	kg 201	4 Rot		Manoir chaufferie		x			T	T	T	T			
3		6 kg	3	2019	Arex		Manoir local piscine	+			Fo	han	Ø A	sta	202	rd		
4			2 k	g 2014	1 Rot		Manoir cuisine)				1	- BC	T	Tua	Tu	T	
5	6 L			2018	3 Arex		Manoir rdc	>	-		+			+	+	+		
6	6 L			2018	Arex		Manoir 1 ^{er} étage	X	-		1		+	+	+	+		
7	6 L			2018	Arex		Manoir 2 ^{ème} étage	X	+	+		+	+	+	+			
8	6 L			2018	Arex		Manoir maison de la piscine	X		1, 1	+		+	+	+	+		
9			2 k	2013	Rot		Pressoir cuisine	X	\vdash		+	+	+	+	+	-		
10	6 L			2018	Arex		Pressoir cave	X	\vdash	1	+	+	+	+	+	+		
11	6 L			2012	Rot		Pressoir étage	X			x	+	+	-	+	-	+	
12			5 kg	2012	Rot		Le moulin ⟨	X		+		+	+	+	+	+		
13	6 L			2013	Rot		Le moulin	X		+	>	(+		-		
.4	6 L			2019	Arex		Le moulin rdc					ang	e st	and	laro	1		
.5	6 L			2019	Arex		Maison Mme Garnavault					ange						
6		9 kg		2018	Arex	1	Bâtiment	X		T	T						T	
7		9 kg		2012	Rot		Atelier	X			X							
8			5 kg	2017	Andrieu		Atelier	X			+							\dashv
9		9 kg		2017	Rot	,	Atelier	X		+	X							-

Extincteurs - Désenfumage - RIA - Détection - Matériel Incendie - Signalétique de sécurité - Formation



FICHE DE PARC EXTINCTEURS

	Type Extincteur					A	dresse :	14340 Notre Dame d'Estrées Tél : 02 31 63 00 33									
		.,,,,	LACIT	icteur		Date de vérification : 19/11/19											
	7		1			Те	chnicien : Dailland										
N°	E A U	P O U D R E	C O 2	A N N É	F A B		Emplacement	J H P	S P K	T U Y	P E R C	D I F	C F 2	T B 5	R E C H	M Ad 5	M Ap
20		6 kg		2010	Sfde		Manoir garage	X		X	X						
21	6 L			2010	Sfde		Bureau	X			X	Х			+		
22	6 L			2010	Sfde		Four à pain	X			\rightarrow	X	1	+	+		
23	6 L			2010	Sfde		L'aggotière	X			-	X	+	+	+		
24		2 kg		2018	Eurofeu		Tracteur	X			4	^		+	+		
25		2 kg		2018	Eurofeu		Tracteur	X		+	+	+			+		
26		2 kg		2018	Eurofeu		Tracteur	X		-		+	+	+	+		
27		2 kg		2018	Eurofeu	/	Tracteur	X		+	+			+	-		
												1	+	+	+		
+																	
oserv	ations	:															

Extincteurs - Désenfumage - RIA - Détection - Matériel Incendie - Signalétique de sécurité - Formation



FICHE DE PARC EXTINCTEURS

		Type	Evtin	oto		A	dresse :			Fe 141		e de Le N					
	Type Extincteur					D	Date de vérification : 17/09/19										
						T	echnicien : Dailland										
N°	E A U	P O U D R	C O 2	A N N É E	F A B		Emplacement	J H P	S P K	T U Y	P E R	D I F	C F 2	T B 5	R E C	M Ad 5	M Ap
1		E O kg									С				Н		10
2		9 kg		2018	Eurofeu	/	Hangar fourrage 1	X									
		9 kg		2019	Eurofeu	/	Hangar fourrage 2		Ecl	nang	ge s	tan	dar	d (10 a	ans)	
3		9 kg		2011	Safe	/	Atelier maison gardien	X			X	T	1	-	X		
4	6 L			2010	Sfde		Chiennerie			Ex	tino	teu	rn	\perp			
5		6 kg auto		2010	Andrieu		Chiennerie chaufferie					teu			-		
6	6 L			2018	Eurofeu		Maison gardien	X			T	1	T	T			
7	9 L			2017	Safe	,	Atelier stabul	X		+	+	+	+	+	+		
8		2 kg		2018	Eurofeu		Tracteur				+	+	+	+	-		
9		2 kg		2018	Eurofeu		Tracteur		-			-			+		
LO		2 kg	1	2018	Eurofeu		Tracteur		-	-	+	+	+	-	-		
11		2 kg		2018	Eurofeu		Tracteur										
bser	vations																

Extincteurs - Désenfumage - RIA - Détection - Matériel Incendie - Signalétique de sécurité - Formation

octobre 2021

DANKO UK LIMITED

ANNEXE 10: RAPPORT DE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES



Route de Caen Zone Industrielle 14170 Saint Pierre sur Dives Tél: 02.31.40.93.23

Mobile: 06.73.24.55.61

Email: pidelectricite@wanadoo.fr

Sté DANKO Manoir de la Planche

14340 NOTRE DAME D ESTREES

Facture

FA-2020-0064

Code Client: 00 211

Adresse chantier:

La Ferme de La Planche 14 340 Notre Dame d'Estrées

Demande de Mme GARNAVAULT.

Contrôle électrique de l'ensemble de l'installation.

Main d'œuvre pour contrôle de l'ensemble de l'installation électrique.

U 1.00 555.00 555.00

Contrôle des bâtiments 1 à 8 - Atelier - Sylo.

Tous les coffrets, Inter Diff et Disjoncteurs ont été contrôlés.

Controle des serrages des vis dans les tableaux.

MO une journée 1/2.

Etablissement du rapport de contrôle avec photos jointes.

1.00 180.00 180.00

Echéance de paiement: 22-09-2020

Total HT: 735,00€

TVA = 0 × 735,00€ 147,00€

Total TTG: 882,00€

Règlements: 0,00€

Net à payer: 883,00€

OK



Route de Caen Zone Industrielle 14170 Saint Pierre sur Dives Tél: 02.31.40.93.23 Mobile: 06.73.24.55.61

Email: pldelectricite@wanadoo.fr

SAS De Grandchamp Le Chateau

14140 GRANDCHAMP LE CHATEAU

FA-2020-0066 Code Client: 00 292

Désignation	Unité Q	uanti	PUHT	Total
Adresse chantier : Remise en conformité suite contrôle électrique.				
La Ferme de Grandchamp.				
Point 1:				
Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'une prise de courant Plexo 2P + T. 16 A. Remise en état des connections.	U	1.00	73.00	73.00
Point 2:				
Dépose de l'ancien câble détérioré. Fourniture et pose de 15 m de câble U1000 RO2V 3G2.5. Fixation sous tube IRL sur poutre bois.	U	1.00	140.00	140.00
Point 3:				
Remise en conformité de la terre. Fourniture de cuivre nu de 25 mm2 dans tranchée. Fourniture et pose d'un piquet de terre. Fourniture et pose d'une barrette de coupure de terre. Fourniture et raccordement avec du câble revêtue de 16 mm2.	U	1.00	230.00	230.00
Point 4:				
Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'une prise de courant Plexo 2P + T. 16 A. Remise en état des connections.	U	1.00	73.00	73.00
Point 5:				
Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'un poussoir Plexo. Remise en état des connections.	U	1.00	79.00	79.00
Point 6:				
Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel. Pose et câblage de l'Inter Diff.	U	2.50	40.00	100.00
Inter Diff. Merlin Gerin Tri + N - 40 A Type AC - 30 mA.	U	1.00	256.99	256.99
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	38.00	-38.00
Point 7:				

Code Client: 00 292

Désignation	Unité (Quanti	PUHT	Total
Fourniture et pose d'un Park étanches 1.50 m avec 2 tubes Led 2 X 58 W. Remise en état des connections. Point 8:	U	1.00	125.00	125.00
Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'un interrupteur Plexo. Remise en état des connections.	U	1.00	76.00	76.00
Point 9:				
Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'une boite de dérivation 10×10 étanche. Recâblage de l'ensemble et remise en état des connections.	U	1.00	65.00	65.00
Point 10:				
Remise en conformité de la terre. Fourniture de cuivre nu de 25 mm2 dans tranchée. Fourniture et pose d'un piquet de terre. Fourniture et pose d'une barrette de coupure de terre. Fourniture et raccordement avec du câble revêtue de 16 mm2.	U	1.00	210.00	210.00
<u>Point 11 :</u>				
Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'une boite de dérivation 10×10 étanche. Recâblage de l'ensemble et remise en état des connections.	U	1.00	55.00	55.00
Point 12:				
Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'une prise de courant Plexo 2P + T. 16 A. Remise en état des connections.	U	1.00	73.00	73.00
Point 13:				
Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel. Pose et câblage de l'Inter Diff.	U	2.00	40.00	80.00
Disjoncteur IC60 N - 4P - C32A. Tri + N	U	1.00	171.04	171.0
Bloc Vigi IC60 4P 40 A 30 mA - 300 AC - Tri+N.	U	1.00	312.82	312.8
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	72.60	-72.60
Point 14 :				
Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel. Pose et câblage de l'Inter Diff.	U	2.00	40.00	80.00
Disjoncteur IC60 N C20A - 4P - C20A. Tri + N	U	1.00	155.05	155.0
Bloc Vigi IC60 4P 40 A 30 mA - 300 AC - Tri+N.	U	1.00	308.91	308.9
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	69.59	-69.5
Point 15:				
Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel. Pose et câblage de l'Inter Diff.	U	2.00	40.00	80.0
Inter Diff. Merlin Gerin Tri + N - 40 A Type AC - 30 mA.	U	1.00	256.99	256.9
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	38.00	-38.0
Point 16:				
Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel. Pose et câblage de l'Inter Diff.	บ	2.00	40.00	80.0
Disjoncteur C60 N - 4P - C25A. Tri + N	U	1.00	175.34	175.3
Bloc Vigi IC60 4P - 25 A - 300 mA - Type AC - Tri+N.	U	1.00	250.42	250.4
				97

Code Client: 00 292

Désignation	Unité G	Quanti	PU HT	Total
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	63.86	-63.86
Point 17:				
Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel. Pose et câblage de l'Inter Diff.	U	2.00	40.00	80.00
Disjoncteur C60 N - 4P - C25A. Tri + N	U	1.00	175.34	175.34
Bloc Vigi IC60 4P - 25 A - 300 mA - Type AC - Tri+N.	U	1.00	250.42	250.42
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	63.86	-63.86
Point 18:				
Main d'œuvre pour dépose de l'ancien matériel. Pose et câblage de l'Inter Diff.	U	2.00	40.00	80.00
Disjoncteur C60 N - 4P - C25A. Tri + N	U	1.00	175.34	175.34
Bloc Vigi IC60 4P - 25 A - 300 mA - Type AC - Tri+N.	U	1.00	250.42	250.42
Remise sur produit Merlin Gerin.	U	-1.00	63.86	-63.86
Point 19:				
Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'une réglette IP55 13 W Led Remise en état des connections.	U	1.00	69.25	69.25
Dépose de l'ancien matériel. Fourniture et pose d'un hublot avec ampoule Led 12 W Remise en état des connections.	U	1.00	65.00	65.00
Point 20:				
Fourniture et pose d'une prise de courant Plexo 2P + T. 16 A. pour lave linge. Fourniture et pose de protection dans l'armoire existante. Passage d'une alimentation sous tube IRL avec câble en U1000 RO2V 3G2.5.	U	1.00	73.00	73.00
Main d'œuvre pour pose et raccordement.	U	3.00	40.00	120.0
Point 21:				
Fourniture et pose d'une boite de résine pour réparation du câble. Fourniture et pose d'un câble U1000 RO2V 5G6 mm2. Fourniture et pose de PVC et tube TPC rouge pour protection.	U	1.00	160.00	160.00
Main d'œuvre pour pose et raccordement.	U	4.00	40.00	160.0

Echéance de paiement: 29-09-2020

Total HT : 4755.56€

TVA TVA 20% 4755.56€ 951.11€

Total TTC : 5706.67€
Règlements : 0.00€
Net à payer : 5706.67€





Bureau Veritas Exploitation SAS

HEROUVILLE ST CLAIR Immeuble Ambassadeur 4 place de Boston 14200 HEROUVILLE-ST-CLAIR France Téléphone : 02 31 94 55 55

Mail: yves.pauvret@bureauveritas.com

A l'attention de M. DELAHAYE Quentin

DANKO (UK) LIMITED CHEMIN DE LA PATURE 14340 NOTRE DAME D'ESTREES

Rapport mis à disposition sur le site BVLink https://bvlink.bureauveritas.com/

Rapport de vérification électricité visite périodique

FERME "CHEMIN DE LA PATURE"



Intervention du 15/04/2021 (0.5 jour)

Coordonnées du site :

Nom du site : DANKO (UK) LIMITED

Latitude: 0.0112 Longitude: 49.1407

Numéro d'affaire : 7865271

Référence du rapport : 7865271/7.7.1.P

Rédigé le : 23/04/2021 Par : Yves PAUVRET

Ce document a été validé par son auteur

Lieu d'intervention : CHEMIN DE LA PATURE 14340 NOTRE DAME D ESTREES

Activité de l'établissement : ELEVAGE DE BOVINS

Date de la précédente vérification : 07/11/2018

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Sommaire

r reallibule	3
rapper des obligations de l'emplo	VEUR
Actions à mener	3
	3
Liste récanitulative des observations	
DANKO (14340 NOTES DAMES	issues de la vérification4
DANKO (14340 NOTRE DAME D	ESTREES)
informations generales	6
Present and procederitos verificati	UII3
. Grooting charges de la surveillant	ce de l'installation
motaliations verifiees	
-ionionto de l'installation non venil	ES
Modifications apportées aux install	ations
Vérification relative à la protection des	travailleurs8
Information documentaire	8
Textes de référence	8
Modalité de vérification	8
Registre de sécurité	8
Condition de mise hors tonsion	8
Condition de mise nois tension	9
Pásultats dos masures et esert	
Conditions de masser et essais	10
Conditions de mesure	
Abreviation, sigles et reperes utilise	es dans les tableaux de mesure
Apparens de mesure utilises	
Prises de terre	11
Synoptique de l'installation électrique	Basse Tension12
	4

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendezvous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification. La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes	SAME CARS	Non-well to the second	NEC X
✓ Sans observation	✓	1	×
 ✓ 100% des coupures réalisées ✓ 100 % des points vérifiés ✓ 100 % des locaux vérifiés 	✓	×	× ou √

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | DANKO (UK) LIMITED

DANKO (14340 NOTRE DAME D'ESTREES)

Installations Basse et Très Basse Tension

ATELIER

SALLE DE PAUSE

Point vérifié

N° Observation(s)

Convecteur

Recepteurs / points

Fixer le convecteur.

lumineux / prises de

courant

Code Obs. :

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

MR/061118/114356/0

06/11/2018

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530

Vous pouvez souscrire à l'option Data View



STABULATION N°1 (côté entrée)

Point vérifié

N° Observation(s)

Point lumineux

Recepteurs / points

Refixer un appareil d'éclairage.

lumineux / prises de

courant

Code Obs. :

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

MR/180116/145937/0

20/01/2016

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.559

STABULATION N°5

Point vérifié

N° Observation(s)

Point lumineux

Recepteurs / points

Refixer certains appareils d'éclairage.

lumineux / prises de

courant

Code Obs.:

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

MR/180116/153148/0

20/01/2016

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.559

HANGAR A FOURRAGE

Point vérifié

N° Observation(s)

TABLEAU HANGAR A FOURRAGE

Coffrets et armoires 4 electriques

4

Protéger contre les surintensités un conducteur raccordé en amont de la coupure générale à l'aide d'un disjoncteur

adapté.

Code Obs.:

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

JR/280113/184229/1

25/01/2013

CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.430-533

GARAGE DE LA FERME

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié

Observation(s)

TABLEAU GENERAL : Départ stabulations

Dispositifs bt

Remettre une barrette d'accouplement des pôles sur le disjoncteur afin d'avoir une coupure simultanée des phases et neutre.

Code Obs :

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

JR/270113/191053/1

25/01/2013

CDT R.4215-7 NF C 15-100 Art.462-536

TABLEAU GENERAL

Coffrets et armoires

electriques

Etablir le schéma unifilaire de l'installation électrique de

l'ensemble du site.

Code Obs.:

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

JR/280113/191339/1 25/01/2013

CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1

TABLEAU GENERAL

Coffrets et armoires 7

electriques

Établir le schéma des canalisations enterrées alimentant les

différents bâtiments.

Code Obs.:

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

JR/280113/191448/1

25/01/2013

CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.2

Nota: Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Rapport des précédentes vérifications

Rapport de la précédente vérification périodique

Ref ou N° du rapport : 1426963/7.5.1.P

Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale

Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans : Présenté

Ref ou N° du rapport : 1426963/7.6.1.R

Les rapports de vérification initiale ou quadriennale ainsi que les rapports périodiques antérieurs sont nécessaires à la réalisation des vérifications périodiques, ils sont à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du erronées. Bureau Veritas est à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

: Présenté

: Non Présenté

Personne chargée de la surveillance de l'installation

M. DELAHAYE, Responsable

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées, à l'exception du poste HT/BT (installation privée)

Nota: Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Origine de l'installation vérifiée : Tableau basse tension du garage de la ferme

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Eléments de l'installation non vérifiés

DANKO>14340 NOTRE DAME D'ESTREES

STABULATION N°5

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

STABULATION N°3 (grande)

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

HANGAR A FOURRAGE

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

STABULATION Nº4

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

STABULATION N°1 (côté entrée)

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

STABULATION N°2 (fond de la cour)

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

Modifications apportées aux installations

Aucune modification signalée lors de notre inspection des installations électriques.

Vérification relative à la protection des travailleurs

Information documentaire

医医验验检验检验检验	Documents	Avis
Dossier Technique		
1- Plans des locaux (listes des Influ	ences externes, zonage**)	Non Présenté
2 - Plan de masse à l'échelle des i des canalisations électriques enterre	nstallations avec implantation des prises de terre et	Non Présenté
3 - Cahier des prescriptions techniq	ues ayant permis la réalisation des installations	Non Présenté
	ons électriques (tableaux électriques)	Non Présenté
5 - Carnets de câbles		Non Présenté
6 - Notes de calcul pour le dimen protection	sionnement des canalisations et des dispositifs de	Non Présenté
8 - Déclaration CE de conformité e ATEX	t notice d'instruction des matériels dans les zones	Non Présenté
9- Effectif maximal des différents l'éclairage de sécurité	locaux, dont la connaissance est nécessaire pour	Sans objet
10 - Copie des attestations de co 14/12/72 (CONSUEL)	onformité en application du décret n° 72-1120 du	Non Présenté
DRPE		
Document DRPE	Référence :	Non Présenté
ERP : Rapport de vérification réglementa	aire après travaux (RVRAT) des installations électriques	
Document RVRAT	Référence :	Non Présenté

^{**}Si un DRPE existe s'y reporter,

Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

DANKO

Arrêtés :

- Appareils amovibles

Normes : - NF C 15-100

Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés totalement par M. DELAHAYE, Responsable

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

M. DELAHAYE, Responsable

Registre de sécurité

Non présenté, merci de nous l'adresser pour visa

Vérification relative à la protection des travailleurs

Condition de mise hors tension

En Basse Tension:

Mise hors tension totale de l'installation

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \triangle n$ et $\triangle n$. ($\triangle n$: sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesuré $R \le \frac{UL}{l \ln n}$
- (UL : tension limite conventionnelle ; n :sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.
- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviation, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre
Repère	FF	EI	PT

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	Т

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	Α	В	С

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.): Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : Ponta-ohms (PONTARLIER ELECTRONIQUE)

Mesure de la resistance de prises de terre : Porta-orinis (PORTARLIER ELECTRONIQUE)

Mesure de l'isolement : Megger MIT 405

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : Megger MIT 405

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : Ponta-mesure (PONTARLIER ELECTRONIQUE)

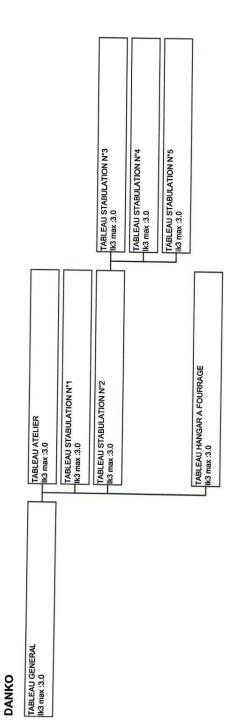
Mesure des impédances de boucle : Sans objet Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : Sans objet

Prises de terre

Nature prise de terre	Méthode de				
(1)	mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)	Commentaires	N° d'obs
ANKO (143	40 NOTRE D	AME D'ES	TREES)		
NC	RB	21	С		
NC	RB	18	С		1
			1000		
NC	RB	17	С		T
NC	RB	16	С		T
NC	RB	18	С		
1					
NC	RB	16	С		
		5.42			
NC	RB	17	С		
	NC NC NC NC NC NC	NC RB NC RB NC RB NC RB NC RB	NC RB 21 NC RB 18 NC RB 16 NC RB 16 NC RB 16 NC RB 16 NC RB 16	NC RB 21 C NC RB 18 C NC RB 17 C NC RB 16 C NC RB 18 C NC RB 16 C NC RB 18 C	NC RB 21 C NC RB 18 C NC RB 17 C NC RB 16 C NC RB 18 C NC RB 16 C NC RB 16 C

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension







Bureau Veritas Exploitation SAS

HEROUVILLE ST CLAIR Immeuble Ambassadeur 4 place de Boston 14200 HEROUVILLE-ST-CLAIR France Téléphone : 02 31 94 55 55 Mail : yves.pauvret@bureauveritas.com

S.A.S

A l'attention de M. DELAHAYE Quentin

DE GRANDCHAMP FERME DE LA TAUTERIE 14140 LE MESNIL SIMON

Rapport mis à disposition sur le site BVLink https://bvlink.bureauveritas.com/

Rapport de vérification électricité visite périodique FERME DE LA TAUTERIE



Intervention du 15/04/2021 (0.5 jour)

Coordonnées du site :

Nom du site : DE GRANDCHAMP

Latitude: 0.1018 Longitude: 49.0809

Numéro d'affaire : 8034308

Référence du rapport : 8034308/4.7.1.P

Rédigé le : 23/04/2021 Par : Yves PAUVRET

Ce document a été validé par son auteur

Lieu d'intervention : FERME DE LA TAUTERIE 14140 LE MESNIL SIMON

Activité de l'établissement : ELEVAGE DE BOVINS

Date de la précédente vérification : 06/11/2018

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Sommaire

Préambule
Rappel des obligations de l'employeur
Actions à mener
Actions à mener
Liste récapitulative des observations issues de la vérificant
GRANDCHAMP (14140 LE MESNIL SIMON)
Informations générales
Informations générales
Personne chargée de la surveillance de l'installation
Installations vérifiées
Eléments de l'installation non vérifiés
Modifications apportées aux installations
8
Vérification relative à la protection des travailleurs9
Information documentaire9 Textes de référence9
Textes de référence9 Modalité de vérification9
Registre de sécurité
Condition de mise hors tension9
9
Résultats des mesures et essais
Conditions de mesure
Appareils de mesure utilisés
Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension14
14

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendezvous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes	CAR	AND NOTE OF THE PARTY OF THE PA	NEC
✓ Sans observation	√	1	×
 ✓ 100% des coupures réalisées ✓ 100 % des points vérifiés ✓ 100 % des locaux vérifiés 	✓	×	× ou √

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | DE GRANDCHAMP

GRANDCHAMP (14140 LE MESNIL SIMON)

Installations Basse et Très Basse Tension

ATELIER

Point vérifié

N° Observation(s)

TD ATELIER

Coffrets et armoires electriques

1 Identifier les dispositifs de protection de façon durable à l'aide d'étiquetage.

Code Obs. : JR/300113/143821/1

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

300113/143821/1 24/01/2013

CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1

Vous pouvez souscrire à l'option Data View



LOCAL TGBT

Point vérifié

N° Observation(s)

Locaux et recepteurs 2 electriques

Apposer sur la porte du local le sigle conventionnel signalant la présence du tableau électrique.

Code Obs. :

Date de 1^{er} signalement : Art. Réf. :

JR/300113/141327/1

24/01/2013 CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1

TGBT : Non repéré

Dispositifs bt

3 Identifier le disjoncteur de 32 A de façon durable.

Code Obs. :

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

JR/280113/211546/1

24/01/2013 CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.1

TGBT : Non repéré

Dispositifs bt

4 Remplacer le dispositif différentiel défectueux : afin d'assurer la protection des personnes contre les risques

d'électrocution.

Code Obs. :

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

jR/230114/114558/1

23/01/2014

CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.612.6

TGBT

Coffrets et armoires 5 electriques

5 Etab

Etablir le schéma unifilaire de l'installation électrique de l'ensemble des batiments

Code Obs. :

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

JR/280113/212129/1

24/01/2013

CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.2

TGBT

Coffrets et armoires 6 electriques

6 Etablir le schéma des canalisations électriques enterrées

Code Obs. :

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

JR/280113/212223/1

24/01/2013

CDT R.4215-10 NF C 15-100 Art.514.2

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié Observation(s)

TGBT

Coffrets et armoires 7

electriques

Code Obs. : MR/200116/135554/0 Remettre en état le verrouillage mécanique de la porte de l'armoire de distribution.

Date de 1er signalement :

20/01/2016

Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

LOCAL ALIMENTS

Point vérifié Observation(s)

TD ALIMENTS

Coffrets et armoires

electriques

Raccorder individuellement les conducteurs de protection.

Code Obs. :

Date de 1^{er} signalement :

Art. Réf. :

MR/061118/161913/0

06/11/2018

CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.543

Nota: Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Rapport des précédentes vérifications

Rapport de la précédente vérification périodique

Ref ou N° du rapport

Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale

Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans

Ref ou N° du rapport

: Présenté

: 2420167/4.5.1.P

: Non Présenté

: Présenté

: 2420167/4.6.1.R

Les rapports de vérification initiale ou quadriennale ainsi que les rapports périodiques antérieurs sont nécessaires à la réalisation des vérifications périodiques, ils sont à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Bureau Veritas est à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

Personne chargée de la surveillance de l'installation

M. DELAHAYE, Responsable

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Nota : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Origine de l'installation vérifiée : Local comptage Basse Tension

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Eléments de l'installation non vérifiés

GRANDCHAMP>14140 LE MESNIL SIMON

FUMIERES

Inaccessible

STABULATION N°5

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

STABULATION Nº6 (Face atelier)

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

STABULATION N°3

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

STABULATION Nº1

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

STABULATION N°4

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

LOCAL ALIMENTS

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

FUMIERES

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

ATELIER

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

STABULATION N°2

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Hors de portée (>3m)

ATELIER

RÉCEPTEURS : Chauffe eau électrique

Inaccessible

LOCAL ALIMENTS

RÉCEPTEURS : Pompe

Hors tension

FUMIERES

ARMOIRE: TD FUMIERES

Armoire inaccessible

FUMIERES

PRISES DE TERRE : Terre des masses BT

Armoire inaccessible

Modifications apportées aux installations

Aucune modification signalée lors de notre inspection des installations électriques.

Vérification relative à la protection des travailleurs

Information documentaire

A STATE OF THE STA	Documents	
Dossier Technique		Avis
1- Plans des locaux (listes des Infl	uences externes, zonage**)	T
2 - Plan de masse à l'échelle des des canalisations électriques enter	installations avec involved in	Non Présenté Non Présenté
	ques ayant permis la réalisation des installations	
4 - Schémas unifilaires des installa	ations électrique (1.11	Non Présenté
5 - Carnets de câbles	ations électriques (tableaux électriques)	Non Présenté
		Non Présenté
	nsionnement des canalisations et des dispositifs de	
	et notice d'instruction des matériels dans les zones	
9100	locaux, dont la connaissance est nécessaire pour	
10 - Copie des attestations de c 14/12/72 (CONSUEL)	onformité en application du décret n° 72-1120 du	Non Présenté
DRPE		
Document DRPE	Référence :	
RP : Rapport de vérification réglement	aire après travaux (RVRAT) des installations électriques	Non Présenté
Occument RVRAT	Déférence :	
	Référence :	Non Présenté

Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

GRANDCHAMP

Arrêtés :

Appareils amovibles

Normes:

- NF C 15-100

Modalité de vérification

Nous n'avons pas été accompagnés

Registre de sécurité

Non présenté, merci de nous l'adresser pour visa

Condition de mise hors tension

Vérification relative à la protection des travailleurs

En Basse Tension:

Mise hors tension totale de l'installation

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre 0,5 Δ n et Δ n. (Δ n : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesuré $\mathbb{R} \leq \frac{UL}{\Delta n}$
- (UL : tension limite conventionnelle ; n :sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès. En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviation, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	
Repère	Repère FF		PT	

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	Т

Repère A		R	C	
Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté	

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : Ponta-ohms (PONTARLIER ELECTRONIQUE)

Mesure de l'isolement : Megger MIT 405

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : Megger MIT 405
Test de déclenchement des dispositifs différentiels : Ponta-mesure (PONTARLIER ELECTRONIQUE)

Mesure des impédances de boucle : Sans objet

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : Sans objet

Prises de terre

		Résistance de prise de terre				
Emplacement et désignation	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)	Commentaires	N° d'obs
	GRANDCHA	AMP (14140 L	E MESNIL	SIMON)		
<u>ATELIER</u>				0014)		
Terre des masses BT	NC	RB	24	С		
<u>FUMIERES</u>	(A-5)446 (CA)	1	24	C		
Terre des masses BT	NC	RB	25	С		
LOCAL ALIMENTS	No. 25	1.12	20	<u> </u>	Armoire inaccessible	
Terre des masses BT	NC	RB	25	С	1	
LOCAL TGBT			20	<u></u>		
Terre des masses BT	NC	RB	25	С		
STABULATION N°1			20	<u></u>		
Terre des masses BT	NC	RB	24	С		
STABULATION N°2	Wersey	1.10	44	C		
Terre des masses BT	NC	RB	27	С		
STABULATION N°3		1	21	C		
Terre des masses BT	NC	RB	24	С		
STABULATION N°4		1		C		
Terre des masses BT	NC	RB	24	С		
STABULATION N°5		1.		C		
Terre des masses BT	NC	RB	25	С		
STABULATION N°6 (Face atelier)		9/27/20				
erre des masses BT) Consulter la liste des abréviations	NC	RB .	10	С		

Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT

	Dispositifs différentiels				
Emplacement et désignation du dispositif	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)	Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
GRANDCHAMP(14	140 LE MESN	IL SIMON)			
LOCAL TGBT	The second second second				
TGBT					
Non and 4.4					
Non repéré	30		0		

⁽¹⁾ La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement. La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

GRANDCHAMP

TGBT Ik3 max:3.0

TD STABULATION N°2 IK3 max :3.0 TD STABULATION N°3 IX3 max :3.0 TD STABULATION N°4 IK3 max :3.0 TD STABULATION N°5 IK3 max :3.0 TD STABULATION N°6 IK3 max :3.0 TD ALIMENTS IK3 max :3.0 TD ATELIER IK3 max :3.0	TD ATELIER Ik3 max :3.0
---	-------------------------

ANNEXE 11: RESULTATS D'ANALYSE D'EAU NON TRAITEE





ENVIRONNEMENT - ALIMENTATION

1, Route de Rosel, SAINT-CONTEST - 14053 CAEN CEDEX 4

Téléphone: 02-31-47-19-19

Fax: 02-31-47-19-18 Environnement Fax: 02-31-47-19-14 Alimentation



Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyse. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation.

(e) analyse effectuée par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

STE DANKO LA PLANCHE CHEMIN PATURE

14340 NOTRE DAME D'ESTREES

Echantillon Observations
E.2021.9373-2-1 GRANDCHAMP GRANDCHAMP

Chimie	Echantillon n° E.2021.9373-2-1	
pH au laboratoire (unité pH) NF EN ISO 10523	(c) 7.0	
Température de l'eau (mesure pH) (°C) sonde raccordée	22.4	
Nitrates (mg/I NO3) NF ISO 15923-1	(c) 3.1	

Microbiologie	Echantillon n° E.2021.9373-2-1
Bactéries coliformes membrane (UFC/100ml) NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000	(c) 1
Escherichia coli membrane (UFC/100ml) NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000	(c) ILLISIBLE
Entérocoques membrane (UFC/100ml) NF EN ISO 7899-2	(c) 2

Echantillon	Interprétation (l'interprétation est couverte par l'accréditation du laboratoire lorsque tous les paramètres du rapport sont accrédités. Elle ne tient pas compte de l'incertitude associée au résultat)
E.2021.9373-2-1	Bactéries coliformes: Présence d'une flore interférente importante pouvant amener à une sous-estimation du résultat; Valeur(s) située(s) en dehors des valeurs de référence de l'arrêté du 11/01/2007. Le dénombrement des E.coli est rendu impossible par la présence d'une flore interférente importante. Entérocoques dans 100 ml: Valeur(s) située(s) en dehors des normes de l'arrêté du 11/01/2007 - Eau non potable suivant les normes humaines (arrêté du 11/01/2007), veuillez contacter votre vétérinaire si besoin. Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).
E.2021.9373-2-1	Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).



ENVIRONNEMENT – ALIMENTATION

1, Route de Rosel, SAINT-CONTEST - 14053 CAEN CEDEX 4

Téléphone : 02-31-47-19-19 Fax : 02-31-47-19-18 Environnement

Fax: 02-31-47-19-14 Alimentation



Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyse. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation.

(e) analyse effectuée par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dès lors que le prélèvement ou l'échantillonnage n'est pas réalisé par le laboratoire.

Observations laboratoire :

Le Responsable Technique - Saint-Contest le : 11/05/2021

La signature d'une personne par service concerné atteste de la validité du rapport d'analyse

Valérie BOUCHART Virginie DIEULEVEUX Maryline HOUSSIN Dominique PERU





ENVIRONNEMENT – ALIMENTATION

1, Route de Rosel, SAINT-CONTEST - 14053 CAEN CEDEX 4 Téléphone: 02-31-47-19-19

Fax: 02-31-47-19-18 Environnement Fax: 02-31-47-19-14 Alimentation



Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyse. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation. (e) analyse effectuée par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

STE DANKO LA PLANCHE **CHEMIN PATURE**

14340 NOTRE DAME D'ESTREES

Date de dépôt au laboratoire...........: 07/05/2021 à 12:10 par DELAHAYE QUENTIN Origine..... EAU DE PUITS Date de début d'analyse 07/05/2021 Usage...... ABREUVEMENT Lieu de prélèvement:

Motif de l'analyse..... Demandeur..... STE DANKO LA PLANCHE

Mode de traitement.....: NON TRAITEE

Facturation STE DANKO LA PLANCHE

Observation prélèvem	ent:	
Echantillon	Observations	
E.2021.9373-1-1	CARREFOUR CARREFOUR	
E.2021.9373-1-2	BAC BAC	
E.2021.9373-1-3	HARFORD HARFORD	
E.2021.9373-1-4	LOUDIERE LOUDIERE	
E.2021.9373-1-5	ILE ILE	

Chimie	Echantillon n° E.2021.9373- 1-1	Echantillon n° E.2021.9373- 1-2	Echantillon n° E.2021.9373- 1-3	Echantillon n° E.2021.9373- 1-4	Echantillon n° E.2021.9373- 1-5
pH au laboratoire (unité pH) NF EN ISO 10523	(c) 7.4	(c) 7.9	(c) 7.3	(c) 7.9	(c) 7.9
Température de l'eau (mesure pH) (°C) sonde raccordée	22.1	22.1	21.3	21.6	22.3
Nitrates (mg/l NO3) NF ISO 15923-1	(c) < 2.5	(c) 10.3	(c) < 2.5	(c) 9.9	(c) < 2.5

Microbiologie	Echantillon n° E.2021.9373-1-1	Echantillon n° E.2021.9373-1-2	Echantillon n° E.2021.9373-1-3	Echantillon n° E.2021.9373-1-4	Echantillon n° E.2021.9373-1-5
Bactéries coliformes membrane (UFC/100ml) NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000	(c) 1	(c) 1	(c) ILLISIBLE	(c) ILLISIBLE	(c) 39
Escherichia coli membrane (UFC/100ml) NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000	(c) ILLISIBLE	(c) 1	(c) ILLISIBLE	(c) ILLISIBLE	(c) 39
Entérocoques membrane (UFC/100ml) NF EN ISO 7899-2	(c) 1	(c) 1	(c) < 1	(c) 3	(c) 50



ENVIRONNEMENT - ALIMENTATION

1, Route de Rosel, SAINT-CONTEST - 14053 CAEN CEDEX 4 Téléphone : 02-31-47-19-19

Fax: 02-31-47-19-18 Environnement Fax: 02-31-47-19-14 Alimentation



Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyse. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation. (e) analyse effectuée par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

Echantillon	Interprétation (l'interprétation est couverte par l'accréditation du laboratoire lorsque tous les paramètres du rapport sont accrédités. Elle ne tient pas compte de l'incertitude associée au résultat)
E.2021.9373-1-1	Bactéries coliformes: Présence d'une flore interférente importante pouvant amener à une sous-estimation du résultat; Valeur(s) située(s) en dehors des valeurs de référence de l'arrêté du 11/01/2007. Le dénombrement des E.coli est rendu impossible par la présence d'une flore interférente importante. Entérocoques dans 100 ml: Valeur(s) située(s) en dehors des normes de l'arrêté du 11/01/2007 - Eau non potable suivant les normes humaines (arrêté du 11/01/2007), veuillez contacter votre vétérinaire si besoin. Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).
E.2021.9373-1-2	Bactéries coliformes et E.coli : Présence d'une flore interférente importante pouvant amener à une sous- estimation du résultat - Entérocoques dans 100 ml : Valeur(s) située(s) en dehors des normes de l'arrêté du 11/01/2007 - Eau non potable suivant les normes humaines (arrêté du 11/01/2007), veuillez contacter votre vétérinaire si besoin. Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).
E.2021.9373-1-3	Le dénombrement des bactéries coliformes et E.coli est rendu impossible par la présence d'une flore interférente importante. Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).
E.2021.9373-1-4	Le dénombrement des bactéries coliformes et E.coli est rendu impossible par la présence d'une flore interférente importante. Entérocoques dans 100 ml : Valeur(s) située(s) en dehors des normes de l'arrêté du 11/01/2007 - Eau non potable suivant les normes humaines (arrêté du 11/01/2007), veuillez contacter votre vétérinaire si besoin. Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).
E.2021.9373-1-5	Bactéries coliformes et E.coli : Présence d'une flore interférente importante pouvant amener à une sous- estimation du résultat - Escherichia coli et Entérocoques dans 100 ml : Valeur(s) située(s) en dehors des normes de l'arrêté du 11/01/2007 - Bactéries coliformes dans 100 ml : Valeur(s) située(s) en dehors des valeurs de référence de l'arrêté du 11/01/2007. Eau non potable suivant les normes humaines (arrêté du 11/01/2007), veuillez contacter votre vétérinaire si besoin. Eau conforme sur les paramètres chimiques analysés (normes humaines, arrêté du 11/01/2007).

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dès lors que le prélèvement ou l'échantillonnage n'est pas réalisé par le laboratoire.

Observations laboratoire :

Le Responsable Technique - Saint-Contest le : 11/05/2021

La signature d'une personne par service concerné atteste de la validité du rapport d'analyse

Valérie BOUCHART Virginie DIEULEVEUX

Maryline HOUSSIN

THE FOR POSTER BUILDING

Dominique PERU

Estelle OZOUF

ANNEXE 12. RELEVE PARCELLAIRE MSA



Au 26/06/2020

CAEN, le 26 Juin 2020

Vos références à rappeler
Réf : 39928889300023
STE DANKO
14 474
PN11 COT NS GROUPE 1
02 33 06 41 84

Exp: MSA Côtes Normandes Siège social : 37 rue de Maltot 14026 CAEN CEDEX 9

STE DANKO SECRETARIAT 8 RUE MONSIEUR 75007 PARIS

OBJET : Votre relevé d'exploitation

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, votre relevé d'exploitation qui comporte :

- les parcelles de terres enregistrées à votre compte,
- les données cultures et élevages spécialisés connues de nos services.

Ce document vous est adressé pour information et ne peut pas être utilisé pour des cessions de terres. Celles-ci doivent être signalées à l'aide d'un bulletin de mutation par propriétaire. Nous tenons à votre disposition ces bulletins de mutation. Il vous suffit d'en faire la demande par mail, par courrier ou par téléphone en précisant les références du propriétaire concerné.

Si vous avez opté pour la rente du sol, qui peut vous permettre de bénéficier d'une réduction de la base de vos cotisations, vous voudrez bien vérifier que vos terres en propriété ont bien un mode faire valoir à D.

En cas d'anomalie, il faudra nous retourner le relevé en indiquant en face de chaque parcelle la mention « propriétaire » et ce, depuis quelle date.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction





CAEN, le 26 Juin 2020

Vos références à rappeler

Réf : 39928889300023 STE DANKO 14 474 PN11 COT NS GROUPE 1 02 33 06 41 84 Exp: MSA Côtes Normandes Siège social : 37 rue de Maltot 14026 CAEN CEDEX 9
1 7 1

STE DANKO SECRETARIAT 8 RUE MONSIEUR 75007 PARIS

RELEVE D'EXPLOITATION

situation cadastrale au: 26/06/2020

					DESI	GN	ATION (TION CADASTRALE DES TERRES							٥	ARA	A .	
PR	CON	MP1	TES TAIRES				NTIFICA		N DES PA	RCELLE	S	SUPE	RFICIE	R.C REEL	aloir	a.	1S88	NOM DU PROPRIETAIRE
c	юм	L	NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	вта	Sub.Fisc CLASSE Groupe Culture	ANT	CULT	Ha	A Ca	R.C REEL EurosCts	SFaire Va	Culture 4	Specialisee	NOW BU PROPRIETAIRE
1	26	+	00071		561	В	0165		01 P			1	17745	24180	F			
					641	A	0182		07PP			1	14228	14097	F			
ı					641	В	0078		01 P			2	17 26	32297	F			
ı					641	В	0081		01 P			2	267 10	39706	F			
					641	В	0084		01 P			C	26 80	3984	F			
					641	В	0085		02 P			C	1072	1394	F			
					641	В	0086		02 P			1	02 80	13368	F			
					641	В	0089		J 02 P			3	3030	42955	F			
					641	В	0089		K 03 P			3	3030	33750	F			
ı					641	В	0091		02 P			6	55580	85286	F			
					641	В	0107		J 03 P			5	69 06	58149	F			
ŀ					641	В	0107		K 04 P			1	89 69	12337	F			
ŀ									* TOTAL	DU CO	MPTE =	30	19 56	361503				NORMAN ESTATE LIMITED
1	26	+	00097	0		A	0001		J 03 P			2	231 06	23611	F			
h						Α	0001		K 04 P			2	23107	15745	F			
						Α	0002		09PP			4	19575	30701	F			
ı						A	0040		J 02 P			C	59 36	7721	F			
ŀ						A	0040		K 07PP			C	59 36	7537	F			
						A	0041		07PP			1	62 68	20653	F			
						A	0043		01 T			5	77 60	58945	F			
						A	0051		05 P			6	65 90	30931	F			
						A	0059		04 P			1	95 22	13303	F			
ı						A	0060		04 P			1	145 15	9892	F			
						Α	0065		08PP			3	65 50	35092	F			
						A	0067		AJ 03 P			1	5249	15581	F			
						A	0067		AK04 P			1	15249	10391	F			

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

L 3 +	TAIRES	(1) O	PREFIXE	SECTION	NTIFICA NUMERO PLAN 0177	П	Sub.Fisc	1000	ARCELLE	CULT	SUPE	RFICIE	R.C REEL	Valoir	Culture Spécialisée	⊗ Non Taxée	NOM DU PROPRIETAIRE
3 +	00097	(1) O	PREFIXE			вта	Distant	Groupe	ANT	CULT				5	크	a	NOW DO PROPRIETAIRE
3 +		0			0177		Distant			CAD		1.1.	EurosCts	Faire	Cul	Non	
3 +							()'	1 T			Ha	A Ca 25102	25618	CONTRACTOR AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE P	(4)	(3)	
	00154	0							DU CO	MPTE =		7 44 65	305721				REEFEROSE LIMITED
				A	0006		J 07	7PP				08270	10501	F			
) +				A	0006		K 08					08270	7940				
+				A	0038			1 T				22360	22818				
) +				A	0039			2 P		- e		07340	9546				
} +				A	0042		02	2 P			9	1 23 20	16021	F			
) +				Α	0224		J 07	7PP			:	2 80 00	35549	F			
+							* то	TAL	DU CO	MPTE =		8 65 60	102375				REEFEROSE LIMITED
	00191	0	641	Α	0144		J 06	3PP			- 9	1 45 93	18077	F			
			641	A	0144		K 07	7PP				29187	28917	F			
			641	A	0184		J 06	SPP			1	0 44 46	5508	F			
			641	A	0184		K 07	7PP			1	0 88 94	8811	F			
							* то	TAL	DU CO	MPTE =		5 71 20	61313				DE LANGEVINIERE
R	00109		641	A	0105		08	3PP				3 14 38	21424	D			
			641	A	0277		04	4 P			(05198	3380	D			
							* то	TAL	DU CO	MPTE =		3 66 36	24804				ROSSET BENOIT PAUL HENRI
s	00069		641	Α	0037		07	7PP				0 35 92	3559	F			
							* ТО	TAL	DU CO	MPTE =		0 35 92	3559				PRIMAT FRANCOISE
* 7	TOTAL (col	MMUNE	DE	CAMB	RE	MER	2			8	6 03 29	859275				
2 +	00061			zs	0009		03	3 P				2 05 19	17814	F			
				ZV	0002		J 02	2 P				2 22 53					
				ΖV	0002		K 03	3 P			19	9 20 16	166701	F			
				ΖV	0002		NO.	1 E				3 04 16	24208	F			
				ZX	0013		J 02	2 P			14	4 62 28	158703	F			
				ZX	0013		K 03	3 P		1		17070	14820	F			
				ZX	0013		L 07	7 P				4 96 82	50310	F			
				ZX	0013		N 0	1 L			-3	1 27 20	370	F			
							* то	TAL	DU CO	MPTE =	4	9 09 04	457077				LA BILLARDERIE
P	00094	0		D	0078		J 04	4 P		-		2 04 25	14034	F			
				ZA	0037		05	5 P)	0 58 40	1900	F			
				ZR	0001		J 05	5 T				1 51 95	5129	F			
				ZR	0001		K 03	3 P				7 02 20	60961	F			
				ZR	0001		L 04	4 P				5 42 25	37259	F			
				ZS	8000		J 02	2 P			3	1 16 00	12589	F			
				ZS	8000		K 03	3 P			- 3	3 46 41	30075	F			
				ZV	0001		J 07	7 P				2 68 94	27233	F			
			P 00094 O	P 00094 O	ZV ZV ZV ZV ZX ZX ZX ZX	ZV 0002 ZV 0002 ZV 0002 ZX 0013 ZX 0013 ZX 0013	ZV 0002 ZV 0002 ZV 0002 ZV 0002 ZX 0013 ZX 0013 ZX 0013 ZX 0013 ZX 0013 ZX 0013 ZX 0011 ZX 0001 ZR 0001 ZR 0001 ZR 0001 ZR 0001 ZR 0001 ZR 0008 ZS 0008	ZV 0002 J 00 ZV 0002 K 00 ZV 0002 N 00 ZX 0013 J 00 ZX 0013 L 00 ZX 0013 N 00 *TO P 00094 O D 0078 J 00 ZA 0037 00 ZA 0001 J 00 ZR 0001 L 00 ZR 0001 L 00 ZR 0001 L 00 ZR 0001 L 00 ZS 0008 J 00 ZS 0008 K 00	ZV 0002 J 02 P ZV 0002 K 03 P ZV 0002 N 01 E ZX 0013 J 02 P ZX 0013 K 03 P ZX 0013 L 07 P ZX 0013 N 01 L *TOTAL P 00094 O D 0078 J 04 P ZA 0037 05 P ZR 0001 J 05 T ZR 0001 K 03 P ZR 0001 L 04 P ZS 0008 J 02 P ZS 0008 K 03 P	ZV 0002 J 02 P ZV 0002 K 03 P ZV 0002 N 01 E ZX 0013 J 02 P ZX 0013 K 03 P ZX 0013 L 07 P ZX 0013 N 01 L *TOTAL DU CO P 00094 O D 0078 J 04 P ZA 0037 05 P ZR 0001 J 05 T ZR 0001 K 03 P ZR 0001 L 04 P ZS 0008 J 02 P ZS 0008 K 03 P	ZV 0002	ZV 0002	ZV 0002	ZV 0002	ZV 0002	ZV 0002	ZV 0002





RELEVE D'EXPLOITATION

STE DANKO

situation cadastrale au : 26/06/2020

PR Ld30 C C 14 3	332 337	+ 00346	(1) O	MUNE	DE C C C DE B	0001 LA HOC 0001 0001 0002 0003	K 02 J	ANT C	ULT AD	Ha A Ca 0 08 00 23 98 40 73 07 44 9 21 20 0 45 60 1 43 00	EurosCts 1926 191106 648183 136942 6779 20369	F	(Spécialisée	⊗ Non Taxée	NOM DU PROPRIETAIRE PRIMAT GARANCE VIRGINIA
4 3	***************************************	P 00094 TOTAL (+ 00012 TOTAL (+ 00346	(1) O	MUNE 444 444 444	DE C C C DE B B	0001 LA HOO 0001 0002 0003 LA HOU 0002	K 02 J * TOTAL GUETTE 01 P 01 P 05 PP	DU COMP	AD	0 08 00 23 98 40 73 07 44 9 21 20 0 45 60 1 43 00	1926 191106 648183 136942 6779	D A SFaire	PEDOGS)	⊗ Non Ta	
14 3	***************************************	+ 00012 TOTAL (0) TOTAL (0)	сом	MUNE 444 444 444	C C C DE B B	0001 0002 0003 LA HOU	* TOTAL GUETTE 01 P 01 P 05 PP		TE =	23 98 40 73 07 44 9 21 20 0 45 60 1 43 00	1926 191106 648183 136942 6779	F			PRIMAT GARANCE VIRGINIA
	*31	+ 00012 TOTAL (+ 00346		MUNE 444 444 444	C C C DE B	0001 0002 0003 LA HOU	01 P 01 P 01 P 05 PP		TE =	73 07 44 9 21 20 0 45 60 1 43 00	648183 136942 6779	ac.			PRIMAT GARANCE VIRGINIA
	*31	+ 00012 TOTAL (+ 00346		MUNE 444 444 444	C C C DE B	0001 0002 0003 LA HOU	01 P 01 P 05 PP JBLONNIE	RE		9 21 20 0 45 60 1 43 00	136942 6779	ac.			
	*31	* TOTAL (+ 00346	сом	444 444 444	C C DE B	0002 0003 LA HOU 0002	01 P 05PP JBLONNIE	RE		0 45 60 1 43 00	6779	ac.			
14 4	31	+ 00346	сом	444 444 444	DE B	0003 LA HOU 0002	05PP JBLONNIE	RE		14300	1000 E	D			
14 4	31	+ 00346	СОМ	444 444 444	DE B B	LA HO U	JBLONNIE	RE			20369				
14 4	31	+ 00346	COM	444 444 444	ВВ	0002		RE				D			
14 4				444 444	В		A 01 T			11 09 80	164090				SA NORMAN ESTATE LIMITED
				444	880	0002				23146	38244	D			
					P	UUUZ	BJ 01 P			3 12 57	52267	D			
				444	D	0002	BK02 P			3 12 58	36791	D			
	*			111	В	0003	02 P			6 98 98	82271	D			
- 1		TOTAL	COM	MUNE	DE	MEZIDO	ON VALLE	E D AUGE		15 55 59	209573				SA NORMAN ESTATE LIMITED
4 4	73	+ 00009	0		Α	0142	01 T			63320	55373	D			
					A	0143	J 02 P			44100	62816	-			
					A	0143	K 03 P			14700	15478	D			
					A	0149	J 02 P			09467	13484	D			
					A	0149	K 03 P			0 94 68	9969	D			
					A	0151	03 P			1 13 43	11943	D			
					A	0153	J 02 P			88579	126170	D			
					A	0153	K 03 P			29526	31088	D			
					Α	0154	01 P			17290	28378	D			
					A	0155	01 P			09080	14903	D			
					A	0156	01 P		-	04795	7869	D			
					Α	0185	03 P			6 64 04	69917	D			
					Α	0188	03 P			0 90 50	9529	D			
					Α	0189	03 P			2 17 96	22949	D			
					A	0195	04 P			24057	14898				
						0196	02 J	PO	TAG		556				
						0223	J 03 P			1 96 21	20660				
						0223	K 04 P			19621	12151				
						0280	07PP			0 33 35	3614				
						0281	07PP	1		1 43 27	15531	1			
						0309	07PP			30097	32625				
						0311	K 01 P			28900	47433				
					Α	0311	L 02 P			34000	48429	D			

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

					DESI	GN	ATION	CA	DAS	TRA	LE DES	TERRE	S				RAC MSA	Т.	
	COM	MPT	TES	T		IDE	NTIFICA	ATIC	N D	ES P	ARCELLE	s	SUPE	RFICIE	R.C REEL	Valoir	ure	xée	NOM DU PROPRIETAIRE
DEPT .	сом	П	NUMERO	0 (1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	вта	sub.Fisc	Groupe	ANT	CULT	На	A Ca	EurosCts	Eaire V	Spécialisée	⊗ Non Taxée	
	473	+	00009	-		_	0322	201	1900	3 P				4 25 98	44853		1.7		
	770		00000								DU CO	MDTE =	6	1 57 60	720616				SA NORMAN ESTATE LIMITED
										JIAL	00 00	WIF IE -	۰	137 00	720010				
14	473	R	00015			A	0007		J (6PP				1 26 67	17260				
	-					Α	0007		K	7PP				1 26 68	13732	100			
						A	0009		()1 J	- = = 1	POTAG	1	0 15 48	4212				
						A	0013)1 E				0 06 60	816	10000			
						A	0037			03 P				0 51 85	5459				
						A	0041			03 P				16220	17079				
						A	0112			03 P				1 14 30	12035 6234	-			
						A	9			03 P				0 59 22 1 46 70	9084	100			
						A				04 P				14070	8675				
						A	12040204			04 P 03 P				140 00	14741				
						A	NEW 27 ST			03 P				04987	7103	-			
						A				03 P				14961	15752	100			
						A				03 P				0 00 05	004	1 D			
						A	100000000000000000000000000000000000000			03 P				3 14 37	33100	D			
						A	7 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2			03 P	1			0 01 08	114	1 D			
						A	0295			03 P				1 66 56	17538	B D			
						A	0330		Α	01 T				3 29 57	28820	D			
						A	0330		В	05 PI				04312	6810	D			
									* 1	ОТА	DO CO	MPTE :		21 44 03	21856	8			ROSSET BENOIT PAUL HENRI
		*	TOTAL	. cc	MMUNI	E D	E NOTI	RE	DAI	/E D	ELIVAY	Ē		83 01 63	93918	4			
11	171		- 0001	5		P	0120			01 T				25227	2450	8 D			
14	4/4		0001	9		В				02 F				18105	2467	OD			
						В				03 F				06035	560	8 D			
		100				E				01 T	-			59168	5748	1 D			
						E	0225		J	06P	Р			03083	1	-			
						E	0233	1	J	06P	Р		-	16829		1000			
						E	0233		K	07P	P			16829	1	1000			
						C			J	02 F				128870					
						C				01 F				1 28 00					
							0004			02 F				3 26 62		100			
							0007		В	02 F	_ 1			35341					
							0034			06P	1			31610 46700		1000			
							0035			01 F				46700					
							0035			02 F				38431					
							0040			(02				38432	200	220			
							0040		Ar	02				30460		1000			
						-	UU43	,		02 1				1 1					
							0044	1	R	02 1	0			8 56 98	11677	TIL			





RELEVE D'EXPLOITATION

STE DANKO

situation cadastrale au : 26/06/2020

DEPT	COM	PTES ETAIRES L NUMER + 00015	(1)	PREFIXE	NO	NTIFIC	ATIC			CELLES	SUPERFICIE	R.C REEL	Valoir	MSA MSA e.e.	хе́в	
_			(1)	PREFIXE	ECTION	NUMERO		£3			001 EIX. 101E					NOM DU PROPRIETAIRE
4 4	474	+ 00015			10	PLAN	BTO	Sub.Fisc	Groupe	ANT CULT	Ha A Ca	EurosCts	Faire V	Spécialisée	S Non Ta	NOM DO FROM METAINE
						0048		01			02590	4170		1.7	10-7	
					C	0050		01	Р		01133	1826	D			
					C	0053		J 01	Р		1 12 06	18046	D			
					C	0054		J 02	Р		14028	19114	D			
					C	0055		J 02	P	- 11-	0 10 25	1397	D			
					D	0024		03	P		5 52 60	51350	D			
					D	0030		02	P		2 18 80	29814	D			
					D	0034		02	P		28880	39354	D			
					D	0040		06	PP		0 13 50	2132	D			
					D	0041		01	P		0 0 1 9 5	313	D			
					D	0042		01	P		0 02 13	344	D			
l					D	0043		01	P		27160	43741	D			
					D	0052		01	P	_	20540	33078	D			
l					D	0053		01	Р		3 92 53	63214	D			
ł					D	0055		J 01	P		5 5 5 7 0	89493	D			
					D	0055		K 02	Р		5 55 70	75722	D			
					D	0058		01	Р		1 28 30	20662	D			
١					D	0066		J 02	Р		38772	52834	D			
1					D	0066		K 03	P		38773	36029	D			
					D	0068		03	P		5 65 85	52580	D			
					D	0070		03	P		3 17 60	29512	D			
					D	0071		03	P	_	27920	25944	D			
1					D	0083		J 01	P		6 16 55	99293	D			
1					D	0083		K 02	P		12 33 10	168028	D			
					D	0085		02	P		27392	37327	D			
					D	0087		02	P		45172	61555	D			
					D	0111		J 01	P	-	3 99 99	64416	D			
1					D	0111		K 02	P		4 00 00	54506	D			
					D	0118		J 01	P		38268	61629	D			
					D	0118		K 02	P		7 65 35	104291	D			
				178	Α	0126		J 01	P		1 37 05	22072	D			
1				178	A	0126		K 02	P		1 37 05	16131				
1				178		0127		J 01	1		1 38 70	22337				
				178		0127		K 02			1 38 70	16326				
				178	Α	0128		06	PP		1 12 25	16341	F			
								* TO	TAL	OU COMPTE =	181 92 28	2464519				SOCIETE DANKO UK LIMITED
1 .	474	+ 00026	0		A	0046		05	Р		1 36 50	5917	F			
	2000 89					0048		04			19340	12578				
						0049		J 04			12778	8309	100			
						0049		K 05			25557	11076				

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

					DESI	GN.	ATION	C	AD	A	STF	₹A	LE DES	TERRE	S				AR	SA		
18	CO PROPI	MP'	TES TAIRES			IDE	NTIFICA	AT					RCELLE	s	SUPE	RFICIE	R.C REEL	Valoir	ure	isée	эхее	NOM DU PROPRIETAIRE
DEPT			NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	DTA	2 .	Sub.Fisc	CLASSE	Culture	ANT	CULT	На	A Ca	EurosCts	Faire	Cult	Spécialisée	⊗ Non Taxée	
4	474	+	00026	1000		A	0051	8			05					10900	4724	_				
						A	0052				05	P				06110	2649	F				
									*	. т	ОТ	۸,	DILCO	MPTE =		8 83 35	45253					REEFEROSE LIMITED
										•	011	^-	D0 00	WII 1 -		00000	40200					
14	474	+	00041			С	8000			J	01	Р				1 29 75	20896	- 25				
						C	8000			K	02	P				1 29 75	17681					
						C	0009				01	Р				7 18 80	115759	0				
						C	0010				01	S- 1			1	5 25 00	148152	1000				
						С	0012				01	1				20000	32209					
						С	0027				07 F					28893	34008	1				
						С	0052				01					63381	102071	100				
						С	0052		7	K	02	Р				6 33 82	86367	Г				
										* T	ОТ	AL	DU CC	MPTE =	4	2 59 86	557143					SOCIETE CIVILE DE LA COUR
		* -	TOTAL	СО	MMUNE	DE	NOTE	RE	D	Αľ	ΛE I	D E	STREE	s	23	33 35 49	3066915					
14	527	+	00025		071	D	0006				01	P				1 08 52	19826	D				
	-		00000		071	D	0017				01					3 85 73	70470	D				
					071	D	0019				05 F	P				1 98 25	32539	D				
					071	D	0039				01	Р				1 14 93	20997	D				
					608	A	0132				01	P				126720	219776	D				
					608	A	0174				01	P				5 32 52	92358	D				
					608	A	0175				01	Р				116748	202480	D				
					608	A	0253				01	Ρ				77908	135120	D				
					608	A	0348			J	01	Р				07000	12140	D				
										* 7	гот	AL	DU CO	MPTE =	- 4	46 23 71	805706					STE DANKO UK LIMITED
14	527	7 +	00032		071	C	0015				02	Р				30219	39299	F				
6.00					071	C	0016				02	Р				165761	215571	F				
					071	C	0017				03	Р				5 64 12	43690	F				
										* -	гот	AL	DU CO	MPTE =	:	25 23 92	298560)				SA NORMAN ESTATE LIMITED
1/	527	7 4	00056		071	Δ	0007				02	Р				3 95 44	51426	F				
14	UZI	I	00000		071		0008			J	02					98891	128606					
					071		0008				03					98891	76589					
					071		0009			4	02					1 34 05	17433					
					071		0011				02					3 83 58	1000 1000-00	750				
					071		0012			J	02					11 23 27	146079					
					071		0012				03					56163	43495	F				
					071		0144				02					04377	5691	F				
					071		0003				01					2 18 78						
					071		0008				01				1	126851	231749	F				
					071	D					01	P				64876						
-					071	D	0013	1			01	P				46540						
					071	D	0014				01	P				04595	8398	5 F				





RELEVE D'EXPLOITATION

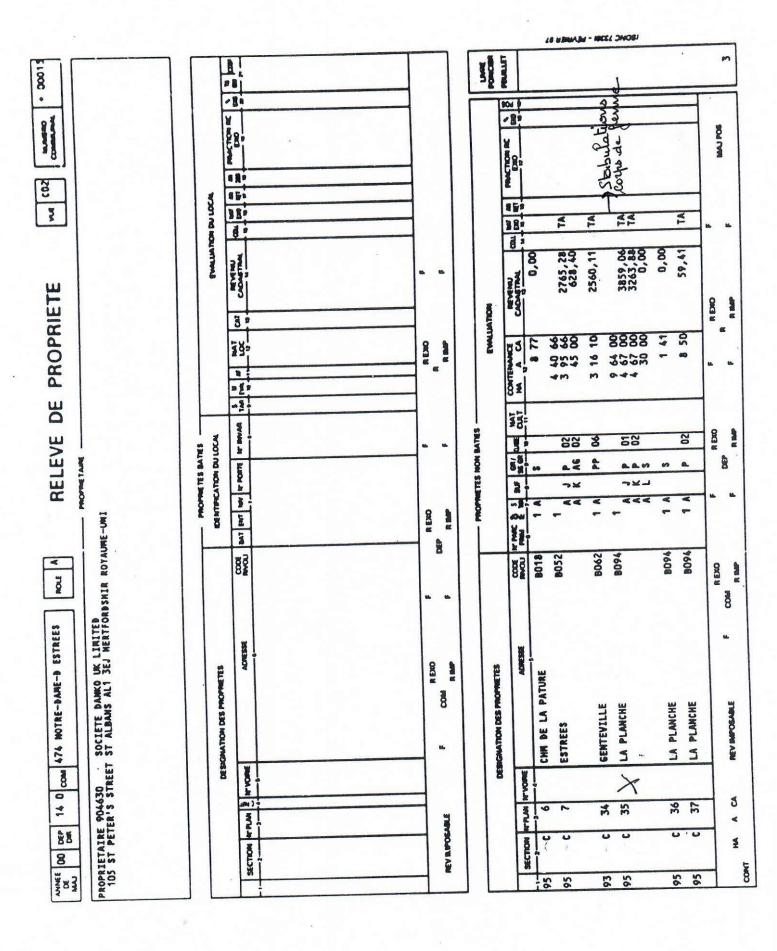
STE DANKO

situation cadastrale au: 26/06/2020

DEPT	COM	RIET	TES TAIRES			IDE	NTIFICA	TIC	140	DES	PA	PCELL			D 0 DEE!		000	0	
-	сом	П				IDE	141111107	ATIC				NOLLL	E9	SUPERFICIE	R.C REEL	Valoir	lise	эхе	NOM DU PROPRIETAIRE
14		-	NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	вта	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT	Ha A Ca	EurosCts	N Faire V	Spécialisée	® Non Ta	
	527	+	00056		071	D	0067			01	Р			11 06 89	202222	F			
					071	D	0069			02	P			28180	36648	F			
					071	D	0072			01	P		-	2 20 97	40370	F		9	
					071	D	0079			02	Р			1 00 12	13020	F			
					071	D	0081			02	Р			0 97 00	12615	F			
					071	D	0083			02	Р			11 23 30	146083	F			
					071	D	0097		A	02	Р			40270	52370	F			
					071	D	0108		J	01	Р			45132	82453	F			
					071	D	0108		K	02	Р			2 2 5 6 6	29346	F			
- 1					071	D	0109			01				60162	109912	F			
					071	D	0109			02				30081	39120	F			
					071	D	0111				Р			1 53 51	19964	F			
					071	D	0181			01	P			4 16 70	76129	F			
					071	D				02	P			1 19 15	15496	F			
					071	D	0183			02	P			29210	37988	F			
									*	то	TAL	DU CO	MPTE =	131 60 61	1916602				SCI DE LA COUR-LAIR
14	527	В	00096	0		В	0032			02	P			128638	175289	F			
									*	TO	TAL	DU C	MPTE =	128638	175289				ANDRIEU FRANCOISE MARIE-M
		* -	TOTAL (co	MMUNE	E DI	E BELL	E V	/IE	EN	AL	GE		215 94 62	3196157				
14	743	+	00025	0		D	0067			04	P			21240	12493	F			
						D	0069			08	PP			1 17 57	6552	F			
						E	0018			03	P			26900	29160	F			
						E	0027			03	P			06160	6676	F			
						E				03	P			10700	11600	F			
						E				03	P			05810	6298	F			
						E					P			04470	4846	F			
						E	4 21 22 22				PP			10657	11221	F			
						E					P			19837	21503	F			
						E					BP			23040	24974	F			
							0145				P			25538	15021	F			
							0147				BP			08095	8776	and the same			
							0190				7PP			15768	16601				
		*	TOTAL	CO	MMIIM									189972	175721				REEFEROSE LIMITED
			TOTAL	-			_ 1.01	.	nai s	_,,,,			ire total						
											-	Total R	.C. des t	erres taxées	9259098 9259098	3	dont	45	915,35 en propriété

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

				1			1000 M	The same of the sa		TO REPORT .	IBEEL O	NOSI	5.50)	•
		Tal marginal al					-	FRACTOSH RC \ SE E		Stabulation				BAL POS
]	38	1	18: d :			1		78 78	4	<u> </u>	¥.	*		
	Evatuation By LOCA		The Carry of the C].			NTON	CADASTRAL COLL	2	9006,78	1057,73	2282,76	171,63	R ENO
				N Exto	2		EVALLATION	CONTRIBANCE NA A CA	3	5 91 62 12 88 70 8 70 78 88		3 26 62 8 20 00 62 62 62 62 62 62 62 62 62 62 62 62 62	12 29	
		T	N. D.	7				SET.	-	= 2	5	02 02 03 SPORT	20	0003 W
OPPET AND	A DI US		THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	- -		44		- 5 m		6 6	-		-	- W
2	PROPRETES BATES -		BAT EUT ISW UF POUTE	8 000	DEP N BAR	SELECTION DAY		PROPERTY OF SAFE ST	N K	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	4	- 444 		
UK LIMITED 3EJ HERTFORDSHIR ROYAUME-UMI			\$000 \$400 \$400 \$400 \$400 \$400 \$400 \$400		e L			000E		8094	9608	8052	8018	ONG W
SOCIETE DANGO ST ALBANS AL1		DESIGNATION DES PROPUE ILS	A06.386	OX.3 N	F COM RIME		DESIGNATION DES PROPRETES	ADMESSEE		LA GDE RUE LA PLANCHE	LA PLANCHE	ESTREES	CHM DE LA PATURE	3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
STREET.			ANOV. 14				0630	N. WORK	 	×		<u> </u>		1 "
9046 ER 'S			19(1) 0 19(1) 0 19(1) 0		7			F P. AN.	131	138	M	4	10	
PROPRIETAINE 904630 105 ST PETER'S STREET			SECTION IT		REV IMPOSABLE			SECTION IN	80	8 U	Ü	Ü	.ن	1
PROPRI 105		2.	H	\dashv	Ñ			1 3	+	94	95	95	95	



Cohsommation eau du réseau: foti m³. Hoggm³



1/1/2020

CAEN, le 07 Janvier 2020

Exp: MSA Côtes Normandes Siège social : 37 rue de Maltot 14026 CAEN CEDEX 9 5 8 9 8

SAS DE GRANDCAMP MME PRIMAT MARGAUX 45 RUE DE BABYLONE 75007 PARIS

Vos références à rappeler

Réf : 52910468900029 SAS DE GRANDCHAMP 14 425 PN11 COT NS GROUPE 1 02 33 06 41 84

OBJET : Votre relevé d'exploitation

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, votre relevé d'exploitation qui comporte :

- les parcelles de terres enregistrées à votre compte,
- les données cultures et élevages spécialisés connues de nos services.

Ce document vous est adressé pour information et ne peut pas être utilisé pour des cessions de terres. Celles-ci doivent être signalées à l'aide d'un bulletin de mutation par propriétaire. Nous tenons à votre disposition ces bulletins de mutation. Il vous suffit d'en faire la demande par mail, par courrier ou par téléphone en précisant les références du propriétaire concerné.

Si vous avez opté pour la rente du sol, qui peut vous permettre de bénéficier d'une réduction de la base de vos cotisations, vous voudrez bien vérifier que vos terres en propriété ont bien un mode faire valoir à D.

En cas d'anomalie, il faudra nous retourner le relevé en indiquant en face de chaque parcelle la mention « propriétaire » et ce, depuis quelle date.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction





CAEN, le 07 Janvier 2020

Exp: MSA Côtes Normandes Siège social : 37 rue de Maltot 14026 CAEN CEDEX 9 ${f 5898}$

SAS DE GRANDCAMP MME PRIMAT MARGAUX 45 RUE DE BABYLONE 75007 PARIS

Vos références à rappeler

Réf : 52910468900029 SAS DE GRANDCHAMP 14 425 PN11 COT NS GROUPE 1 02 33 06 41 84

RELEVE D'EXPLOITATION

situation cadastrale au: 01/01/2020

					DESI	GN	ATION	CA	DASTRA	LE DES	TERRE	S		C	ARAC' MSA	١.	
-	COL		ES	T		IDE	NTIFICA	ATIO	ON DES PA	RCELLE	S	SUPERFICIE	R.C REEL	aloir	ıre	хе́е	NOM DU PROPRIETAIRE
DEPT			NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	вта	Sub.Fisc CLASSE Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha A Ca			Spécialisée	യ Non Taxée	
4	126	+	00134	E	641	A	0154	J	J 02 P			3 55 87	46280	F			
, N					641	Α	0154		K 06PP			1 77 93	22041	F			
					641	A	0156		03 P			0 77 55	7924	F			
					641	A	0176		J 06PP	-		17527	21713	F			
					641	A	0176		K 07PP			1 75 26	17363	F			
					641	A	0177		06PP			26353	32645	F			
					641	A	0297		02 P	1		1 48 09	19259	F			
									* TOTAL	DU CO	MPTE =	13 73 50	167225				NORMAN ESTATE LIMITED
14	126	+	00168	0	641	A	0042		03 P			14120	14428	F			
					641	A	0043		03 P			10743	10978	F			
					641	A	0044		02 P			0765	9953	F			
					641	A	0045		06PP			11 34 12	140490	F			
					641	A	0051		03 P			3241	33124	F			
					641	A	0052		07PP			1832	18151	F			
					641	A	0069		J 06PP			2615	32397	F			
					641	A	0069		K 07PP			0871	8636	F			
					641	Α	0072		J 06PP			1 52 2	18860	F			
					641	A	0072		K 07PP			4 56 7	45253	F			
					641	A	0074		03 P			2945	30099	F			
					641	A	0075		06PP			2442	30250	F			
					641	A	0076		07 PP			0814	8069	F			
					641	Α	0078		07PP			2079	20598	F			
					641	A	0080		07 PP			1671	16555	F			
					641	A	0081		03 P			1844	18843	F			
					641	A	0161		06PP			2420	29978	F			
					641	A	0229		AJ 06 PP			0889	11022	F			

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairle D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

PROPRI				DESI	GN	ATION	CA	DA	STRA	LE DES	TERRE	S		C	ARA(MSA	<u> </u>	
	IET/	ES AIRES				NTIFICA	ATIC			RCELLE	s	SUPERFICIE	R.C REEL	Valoir	ure	xée	NOM DU PROPRIETAIRE
COM		NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	вта	Sub.Fisc	Groupe Groupe Culture	ANT	CULT	Ha A Ca	EurosCts	®Faire V	(Spécialisée	S Non Taxée	
4 126	+	00168	0	641	Α	0229			(07PP			26691	26443				
				641	Α	0295			07PP			18731	18558	10			
				641	Α	0311		J	07PP			26637	26391				
				641	A	0312		J	07PP			29891	29615	52			
				641	A	0314			02 P			0 84 30	10963	F			
								* -	TOTAL	ри со	MPTE =	55 38 74	609654				SCI DES AMBRES
4 126	+	00191	0	641	Α	0082			03 P			0 98 40	10054	F			
				641	Α	0083			02 P			1 97 30	25659	F			
				641	A	0158			02 P			27348	35565				
				641	Α	0170			03 P			2 52 45	25795				
				641	Α	0171			06 PF			2 15 55	26701				
				641	Α	0173			06PF	2		24647	30532				
				641	Α	0175			02 P			1 28 98	16774	9			
				641	В	0001			02 P			1 10 05	14312				
				641	В	0007			04 P			3 50 71	22809				
				641	В				04 P			18934	12313	100			
				641	В	0065			04 P	DU 00	Laber -	20901	13594				DE LANGEVINIERE
								*	тота	DU CC	MPTE =	227174	234108				DE LANGEVINIE. RE
	* T	TOTAL	CC	MMUNI	E DI	ECAM	BR	EN	IER			91 83 98	1010987				
4 425	+	00028			D	0030			J 03 P			4 04 13	37552				
					D	0030		ŀ	< 04 P			20207	11886	1000			
					D	0031			02 P			4 44 40	57794				
					D	0036			01 P			6 84 20	116523	2			
					D	0037			01 P			0 03 30	563				
					D				01 P			7 96 40	135630				
					D				01 T			13 50 50	131198	30			
					D				01 T			7 94 20	77156 85765				
					D				01 P			5 03 60 13 58 94	231434				
					- 10	0061			01 P			571 10	97262				
						0063			01 P			11 10 10	189055				
				V		0064			J 01 F			4 05 10	68991				
				0		0100			J 07PI	1		31950	39579				
				>		0100			L 01 T			75920	73754				
				^		0111			07P			20396	25265				
								*	TOTA	DU C	MPTE	99 10 70	137940	7			SAS DE GRANDCHAMP
	В	00041	1 (D	0069)		03 F			1 15 56	10739	9 F			





RELEVE D'EXPLOITATION

SAS DE GRANDCHAMP

situation cadastrale au: 01/01/2020

					DESI	GN.	ATION	CA	DA	STRA	LE DES	TERRE	S			MSA	۲۱.	
F	COP		TES TAIRES				NTIFICA	TIC			ARCELLI	S	SUPERFICIE	R.C REEL	Valoir	ure	xée	NOM DU PROPRIETAIRE
DEPT		П	NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	вта	Sub.Fisc	Groupe	ANT	CULT	Ha A Ca	EurosCts	N Faire	(4)	Specialises	N 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
14	425	В	00041				0110			07PP			08538	10577	F			
									* -	TOTAL	DU CC	MPTE =	20094	21316				BOZZI ANDREA
		* T	OTAL	COI	MMUNE	DE	LE ME	ESN	VIL.	SIMO	N		101 11 64	1400723				
14	431	+	00415	0	031	A	0030			04 P			4 19 95	18202	F			
					031	A	0045			04 P			48324	20944	F			
					031		0064		J	02 P			0 15 20	1648	F			
					313		0004			01 P			22 28 36	379498	F			
					313	A	0099			01 P			0 0 5 8 2	992	F			
					313	В	0003			02 P			19725	23825	F			
					313	В	10000000000000000000000000000000000000			02 P			26395	31883	1			
					313	В				02 P			46820	56553	100			
					313	В	0007		J	01 P			5 12 12	87216				
					313	В				02 P			5 12 12	61859	F			
					313	В	50000000000000000000000000000000000000			02 P			4 56 51	55141	F			
					313		0010			01 P			38350	65311				
					313	В				01 P			06371	10851				
					313		0014			02 P			49720	60055				
					313		0014			02 P			03834	4632				
					313		0030			02 P	30		45148	54535				
					313		0033			03 P			33101	31780				
					313		0037			04 P			72900	40628				
					313		0039			03 P			23627	22685				
					313		0039			04 P			23627	13167				
					313		0040		'	04 P			63320	35289				
	-				313		0040		^	02 P			120578	145645				
							0042			02 F	.03		47655	46295	1			
			1	1	313					J 02 P			14 94 59	180529				
			1	1	313	В			•	02 P			29240	35320				
					313	В				J 01 P			35091	59762				
					313	В	0048 0048			02 F			35091	42388				
					313				,	01 F	1		02840					
					313		0055			01 F			03470		100			
					313		0056			01 F			5 13 85					
					313		0058						71565	and the same of the same of the same of				
					313		0060			J 02 F			7 15 65	and the same of the same				
					313		0060		. !	< 03 F			24860					
					313		0063			02 F	1		128311	218519				
					313		0064			01 F			01500					
					313		0070			J 01 E			10082		- 1			
					313	В	0070			K 01 F			10082	1717	1			

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

					DESI	GN	ATION	CA	\D/	ASTRA	LE DES	STERRE	ES			ARA MS	A		
-	CO	MPT RIET	TES TAIRES			IDE	NTIFIC	ATI			RCELL	ES	SUPERFICIE	R.C REEL	Valoir	nre	isée	эхее	NOM DU PROPRIETAIRE
DEPT		П	NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	вта	Sub Fisc	CLASSE Groupe Culture	ANT	CULT	Ha A Ca	EurosCts	S Faire V	5) Culture	Spécial	ල Non Taxée	
4	431	+	00415	1			0074			05PP			68620	108360					
					313	В	0076			02 P			1 26 79	15314	F				
					313	В	0078			04 P			1 55 72	8679	F				
					313	В	0080			02 P			26675	32220	F				
					313	В	0082			03 P			2 19 06	21032	F				
	4				313	В	0082		H	(04 P			2 19 07	12210	F				
					313	В	0083			02 P			0 12 50	1510	F				
					313	В	0086			02 P			3 68 18	44472	F				
					359	D	0102			J 04 P			0 64 82	4015	F				
					359	D	0102		+	(05 P			1 94 48	7228	F				
					359	D	0109			03 P			0 84 50	7852	F				
					359	D	0110			03 P			07572	7035	F				
					359		0113			03 P			5 06 07	47026	F				
					359		0114			J 02 P			17973	23937	F				
					359		0114			< 03 P			17973	16702	F				
					359		0115			03 P			03539	3288	F				
					359		0116			03 P			04577	4253	F				
					359		0117			03 P			1 17 25	10895	F				
					359		0118		- 100	J 02 P			06379	8496	F				
					359		0118			K 03 P			06379	5928	3 F				
					359		0119			04 P			07301	4520					
					359		0120			J 03 P			1 32 64	12326					
					359		0120			K 04 P			1 32 65	8215	-				
					359		0122		8	04 P			0 66 42	4113					
					359		0123			04 P			1 25 60	7778	5000				
					359		0124			03 P			15649	14542	2 F				
					359		0125			J 02 P			04290	5713					
					359		0125			K 04 P	1		02144	1329					
					359	- 77	0126			03 P	1		05157	4792					
					359		0127			05 P			08797	3270	. 500				
					359					J 04 P			07208	4463					
					359		0154			K 05 P	3 1		07207	2679					
							0154			A 01 T	1		0 99 47	10632					
					359 359		0158			B 02 T			0 99 48	9303					
					359		0168			A 01 T			10958						
					359		0168			B 02 T			10959						
										A 01 T			0 00 12						
					359		0169			B 02 T			0 00 12						
					359								1 44 33						
					359		0170			A 01 T			14433						
					359		0170			B 02 T	1		03060	5.705-5.705-5.					
					359		017			A 01 T	. 1		03060	1					
					359		017			B 02 T			147 59						
					359		0243			03 F	1		12010						
-					359		0268			04 F	1			The state of the s					
					359		0269	9		05 F			0 33 13	123	4	Ē			





RELEVE D'EXPLOITATION

SAS DE GRANDCHAMP

situation cadastrale au: 01/01/2020

					DES	IGN	ATION	(CAI	DA	ST	ΓRΑ	LE DES	TERRE	S		CARA MS	A		
PR	COL	MPT	TES TAIRES				NTIFIC	A.			DE	SP	ARCELLI	ES	SUPERFICIE	R.C REEL	aloii	lisée	эхее	NOM DU PROPRIETAIRE
-			NUMERO)(1	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	0	вта	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe	ANT	CULT	Ha A Ca	R.C REEL EurosCts	Cult	Spécia	® Non Taxée	
4 4	131	+	00415	C	359		0306				05	P			07841	2914				
					567	A	0083					? T			478 16	60405				
					600	В	0035					P			0 84 85	14717				
					600		0039					P			0 07 63	1324				
					600		0040					PP	l		05392	9183				
					617	A	0124				08	3PP			0 33 35	1136	-			
		* 1	TOTAL	CC	MMUNE	E DI	E MEZI	ID	01	1 V	/AL	LLE	E D AU	GE	234 95 14	2760808				SAS DE GRANDCHAMP
												P	arcellai	re total	427 90 76 erres taxées	5172518 5172518	dor	at (0.0	0 en propriété
													iotai K.	u. des le	erres taxees	3172310	uoi		0,0	Fobriese
																- 1				
														-						
														4						
1																				
- 1																				
													-							

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

S.A.S de Gi

L 0002d

P 00007 A 92 NEUILLY SUR SEINE NE(E) LE 26/03/1944 A 75 PARIS 07 A 92 NEUILLY SUR SEINE NUMERO 409 VUE RELEVE DE PROPRIETE PROPRIETAIRE PROPRIE/INDI 055334 MLE PRIMAT BERENGERE FRANCOISE MARCELLE 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE ROLE PROPRIE/INDI 055331 M PRIMAT DIDIER EP VIGREUX MARTINE 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE 14 0 COM 313 GRANDCHAMP-LE-CHATEAU PROPRIE/INDI O55337 M PRIMAT HAROLD PAUL 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE AUTRES TITULAIRES DE DROIT ANNEE OO DEP

	SECTION N. PLAN	REV IMPOSABLE
DESIGN	We on the second	
DESIGNATION DES PROPRIETES	ADRESS	R EXO COM R MAP
	JOOD H	u. u.
MENTIF	ENT ENT	DEP R EXO
IDENTIFICATION DU LOCAL	N PORTE	
OCAL	Nr INVAR.	
	25 LV 2 LV	
	\$0°	R EXO
	3 2	
EVALUATION DU LOCAL	CADASTRAL	
JON DO	COL BOO NET DES	
OCAL	\$1 <u>0</u> 0	
	FRACTION RC EXO . 15	
	00 PR	
	1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	

100 E

	LIVRE	FRACTION RC N S FEURLET		Spenator							NA LONG
		COLL EXO NET	00,00	¥.	19 TA	05 TA TA	79 TA	30 TA	35		
	EVALUATION	REVENU		9257,81	1811,19	3068,05	1313,79	271,30	423,35	REXO	œ.
	EV	CONTENANCE HA A CA		15 09 59 14 94 59 15 00	2 92 40	7 01 83 3 50 91 3 50 92	2 12 10	43 80	37 72	u	
PROPRIETES NON BATIES		SS GR CARE CULT	_	S 8	P 02	000	P 02	E 01	AG 11 HIST	REXO	
PROPRIETES		PPEN IT TO SUF	- 4	- 44 - 74	B048 0042 1 A	~ × ×	1 A	1 4	1 A	u.	
		COOK PAYOU	B021	B021	B048	8021	8044	9008	900g	REXO	
	DESIGNATION DES PROPRIETES	ADRESSE	LES COURS	LES COURS	LA TOTERIE	LES COURS	PT PRE	LE CHAT	LE CHAT		REV IMPOSABLE
	DES	SECTION N'PLAN N'VOIME	1	1							
		N. P. A.	45	94	1 47	84	64	20	51		3
		SECTION		<u>~</u>	8	60	0	•	80		\$
L			8	8	8	8	8	8	8		

(SOMC 1338) - EENNIEW 81

LINNE FONCIER FEURLLET

0 PRC PRC 100 PR (SDNC 1339) - FEVRIER 97 12 00 th P 00024 FONCER FULLET ~ - 82 A 92 NEULLY SUR SEINE NE(E) LE 26/03/1944 A 75 PARIS 07 A 92 NEUILLY SUR SEINE NUMERO FRACTION RC EXO 19 -8 Stabulats MAJ POS FRACTION RC EXO 1 m 011 1 EVALUATION DU LOCAL VUE COLL END 55 352 1 00 SE 1 00 S M TA TA TA CADASTRAL 11881,42 00,00 4993,21 77,2079 551,11 2256,18 4403,04 1839,81 CADASTRAL RELEVE DE PROPRIETE REXO SA INAP EVALUATION 3 ₹9= 1 00 REXO CONTENANCE HA A CA 5 71 10 1 15 56 34 10 13 58 94 11 10 10 03 89 534 ₹ TAR EVA ₹5. BAT ENT NIV Nº PORTE Nº INVAR. PROPRIETES NON BATIES DENTIFICATION DU LOCAL REXO RING PROPRIETES BATIES 3 2 5 5 5 5 03 07 5 PROPRIETAIRE 55 8 200 ۵ 3 7 ~3 8257 0032 1 A 8101 0004 1 A REXO A INAP N PAR THE STATE OF 3254 0041 1 200 PROPRIE/INDI 055334 MLE PRIMAT BERENGERE FRANCOISE MARCELLE 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE CODE 8258 8201 8001 8201 ROLE PROPRIE/INDI 055331 M PRIMAT DIDIER EP VIGREUX MARTINE 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE R EXO R INF 4 8 PROPRIE/INDI O55337 M PRIMAT HAROLD PAUL 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE AUTRES TITULAIRES DE DROIT ADRESSE 425 LE MESNIL SIMON REXO DESIGNATION DES PROPRIETES PI INOP DESIGNATION DES PROPRIETES COUR LA ROCQUE COUR GAILLARD COM TAUTERIE LES TROUEES LA TROUBLEE LA PRAIRIE LA PRAIRIE REV IMPOSABLE LES ACRES 5 COM N" VOIRIE 14 0 utte) J N'PLAN 61 62 63 49 69 72 66 SECTION N. PLAN REV IMPOSABLE DEP DEP 4 SECTION 9 8 ş ANNEE DE MAJ CONT 8 80 00 00 00 8

00019

B

S. A.S Lole

LUME FONCER

ISDMC 13391 - LEANIEN BL

3 PEV CONT SE PROPR LA PROPR 66 66 66 66 66 66 66 66 66 66 66 (SONC 1339) - EEAHER 31 12 COB 30 LINNE FONCIER FEURLET F 00024 -8 NE(E) LE 26/03/1944 A 75 PARIS 07 A 92 NEUILLY SUR SEINE A 92 NEUILLY SUR SEINE NUMEBO FRACTION RC EXO 19 -82 Stabut MAJ POS FRACTION RC EXO A 22 E11 2 F: EVALUATION DU LOCAL NUE N 00m W1 25.5 ¥8* **B** = 72152 0 REVENU CADASTRAL 1287,22 6059,24 . M. REVENU PROPRIETE REXO S INCO EVALUATION 3 : FOR 12 14 70 CONTENANCE HA A CA REXO 000 2 2 5 8 8 TAR EVAL AF 0 6 72152 F RELEVE DE S.AS Ide GD 동 BAT ENT NV N PORTE N' INVAR. PROPRIETES NON BATIES IDENTIFICATION DU LOCAL R EXO S INC 3 PROPRIETES BATIES 5 5 5 PROPRIETAIRE 38 9 -S 72152 F 0 5 B121 0043 1 A REXO R MAP 404 W PARC DEP PROPRIE/INDI 055334 MLE PRIMAT BERENGERE FRANCOISE MARCELLE 5 CME DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE CODE CODE ROLE PROPRIE/INDI 055331 M PRIMAT DIDIER EP VIGREUX MARTINE 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE REXO A IMP 8 PROPRIE/INDI 055337 M PRIMAT HAROLD PAUL 5 CHE DE BOIS-CARAN COLLONGE-BELLERIVE SUISSE AUTRES TITULAIRES DE DROIT ADRESSE 72152 F 14 D COM 425 LE MESNIL SIMON ADMESSE R EXO DESIGNATION DES PROPRIETES R IAOP DESIGNATION DES PROPRIETES 2000 LES DOUAIRES IEV IMPOSABLE Nº VOIRE SECTION IN PLAN IN VOINE 3 % SECTION N. PLAN 100 66 REV IMPOSABLE 46 DEP 0 CONT 103 8 × 8 ANNEE DE MAJ

(20MC 1338) - EEANIEN 81

0000

B [

A GEN